ORDRE DES AVOCATS
A LA
COUR DE PARIS

Le Bâtonnier

Madame Marie-Suzanne Le Quéau
Procureure Générale près
la Cour d'appel de Paris
4 boulevard du Palais
75001 Paris
Palais de Justice

Paris, le 9 novembre 2026

Lettre recommandée avec A.R

LD/EQ/NN

Objet : modification RIBP : Annexe XVII : Vade-mecum de l'avocat chargé d'une enquête interne

Madame la Procureure Générale,

Conformément aux dispositions l'article 13 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, j'ai l'honneur de vous notifier la modification du préambule de l'annexe XVII du RIBP relative au Vade-mecum de l'avocat chargé d'une enquête interne telle qu'elle a été adoptée lors de la séance du Conseil du mardi 3 novembre 2026.

Je vous prie de recevoir, Madame la Procureure Générale, l'assurance de ma haute considération.

Louis DEGOS

PJ. 1

AVOCATS
BARREAU
• PARIS

Modifications intervenues lors de la séance du Conseil de l'Ordre du mardi 3 novembre 2026

Annexe XXIV : Vademecum de l'avocat chargé d'une enquête interne

Par une délibération du 8 mars 2016, le Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris a considéré que l'enquête interne entre dans le champ professionnel de l'avocat ~~(à l'exclusion de l'activité d'enquête et de recherche visée à l'article L621.1 du code de la sécurité intérieure) qu'elle s'inscrive soit dans le cadre de l'article 6.2 alinéa 5 du RIN (activité d'expertise), soit dans celui des articles 6.1 et 6.2 alinéa 2 du RIN (activité d'assistance et de conseil).~~ Par délibération du 10 décembre 2019, le Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris a amendé le Vademecum comme suit.
Conformément à cette résolution, des recommandations ont été arrêtées pour l'exercice de cette activité en vue de leur annexion au RIBP.

[...]